



• La solution

Il s'agit de :

- de généraliser les formations des agriculteurs en :
 - élargissant le public touché, en particulier en profitant du certiphyto,
 - promouvant les formations labellisées Ecophyto qui contribuent aux changements de pratiques,
 - intégrant les résultats et références technico-économiques de l'utilisation des produits de biocontrôle dans les itinéraires techniques et les rotations,
- de former un public diversifié de conseillers, pour dépasser le cercle des « spécialistes »,
- de renforcer les liens entre les résultats obtenus par la R&D, en particulier en transférant dans les formations les résultats acquis en matière de références technico-économiques.

• Contexte

Pour favoriser le déploiement des produits de biocontrôle sur le terrain, le conseil et la formation sont des leviers essentiels.

Au-delà de la pertinence en matière de protection des cultures, ces produits suscitent un intérêt grandissant :

- l'intérêt des agriculteurs pour le biocontrôle passe de 4,8 à 6,1 sur une échelle de 1 à 10 entre 2017 et 2018, dans le « baromètre 2018 du moral des technico-commerciaux de la distribution agricole » des coopératives et négoce,
- la première motivation pour un agriculteur à utiliser un produit de biocontrôle est la recommandation des conseillers - source : In Vivo, 2015 enquête auprès d'agriculteurs et de conseillers de 56 coopératives,
- 70% des agriculteurs ressentent le besoin d'être accompagnés, formés et informés à l'utilisation des produits de biocontrôle (enquête ASE/IBMA France 2018 auprès de 542 agriculteurs).

Des actions existent déjà en matière de formation des agriculteurs et des conseillers :

- pour les conseillers : stages de l'académie du biocontrôle, des instituts techniques, de Végéphyll, des entreprises de produits de biocontrôle,
- pour les formateurs des organismes habilités : modules de formation à distance niveau 1 et d'approfondissement ; Académie du biocontrôle,
- pour les agriculteurs : formations de chambres d'agriculture, organismes techniques, de développement, économiques ; Enseignement agricole.

Les actions engagées en matière de formation demandent à être réalisées à plus grande échelle si l'on souhaite généraliser l'emploi de produits de biocontrôle.

Il s'agit en particulier :

- de lever les appréhensions des agriculteurs sur ces nouvelles méthodes et de les aider à maîtriser les conditions spécifiques d'utilisation des produits et les risques associés,
- de former les conseillers techniques à ces produits, aux méthodes et pratiques à y associer, aux références technicoéconomiques déjà disponibles, et à la pédagogie à réaliser auprès des agriculteurs en ce domaine.

• Déploiement actuel

Déploiement actuel

Pour les conseillers et autres acteurs concernés (de la recherche à l'utilisation en passant par la réglementation) : à titre d'exemple, l'académie du biocontrôle a organisé 7 formations en 2017/2018 avec 80 stagiaires - formations interentreprises de 2 jours (et formations intra-entreprises à la carte, de durée variable en fonction du projet).

Déploiement envisagé dans le temps

Pour les conseillers : multiplier significativement le nombre de conseillers ayant suivi une formation sur le biocontrôle d'ici 2022.

Pour les agriculteurs : multiplier par 5 le nombre d'agriculteurs ayant suivi une formation sur le biocontrôle d'ici 2022.

Indicateur de déploiement (preuve)

Nombre de conseillers formés à des formations sur le biocontrôle.

Nombre d'agriculteurs formés à des formations sur le biocontrôle.

• Analyse 360°

Niveau de réduction d'utilisation et / ou d'impact potentiel

Le niveau de réduction est lié aux caractéristiques et modalités d'emploi des produits de biocontrôle. Encore faut-il que les produits de biocontrôle soient utilisés. Or :

- La 1ère motivation à l'utilisation d'un produit de biocontrôle est la recommandation des conseillers (auprès d'agriculteurs et de conseillers de 56 coopératives, source In Vivo 2015).
- Les conseillers préconisent d'autant plus un produit de biocontrôle qu'ils sont rassurés sur ses performances techniques (auprès d'agriculteurs et de conseillers de 56 coopératives, source In Vivo 2015).
- Pour 39% des agriculteurs, leur fournisseur principal de produits phytosanitaires ne leur a jamais proposé de solutions de biocontrôle (enquête ASE/IBMA France 2018 auprès de 542 agriculteurs).

Agir dans le même temps sur la formation des conseillers et des agriculteurs multiplie donc les probabilités d'emploi des produits de biocontrôle de façon efficace et dans la durée.

Freins à lever et conditions de réussite

- Formation de formateurs.
- Intégration des contenus de formation dans les catalogues de formation qui demande du temps.
- Construction de contenu à venir en fonction des résultats R&D et opérationnels obtenus par les produits actuellement connus et les produits à venir.

La formation permet de s'approprier des connaissances et compétences, de comparer ses expériences à celles d'autres exploitants pour faire évoluer ses pratiques. Elle gagne à être combinée aux autres formes d'accompagnement (accompagnement technique ou technico-économique de proximité, conseil d'entreprise et de gestion, animation de groupes, information collective et la diffusion d'information) dans une logique de parcours et de suivi dans la durée des changements de pratiques.

De même, combiner la formation avec un format collectif construit autour d'un projet partagé (label/SIQO, projet territorial), ou d'une dynamique d'action partagée (GIEE, action 30 000) sont des atouts supplémentaires.

• Engagements des acteurs pour le déploiement

VIVEA : poursuivre le développement et le financement des formations biocontrôle en accompagnant les différents organismes de formation Chambres d'agriculture, Organismes techniques (Gab etc...), Enseignement agricole (CFPPA, MFR...), organismes de développement (GDA, CIVAM...), organismes économiques (Coop...). Construire, en 2019, un cahier des charges spécifiques pour les formations biocontrôles, pour une ou deux filières visées, dans une ou deux régions visées, en partenariat avec différentes organisations agricoles spécialisés en conseil et formations, syndicats spécialisés, IBMA France afin d'expérimenter ces formations auprès d'agriculteurs. Une évaluation sera ensuite menée afin d'améliorer le dispositif initial et le déployer sur l'ensemble du territoire dans les filières les plus concernées par cette modalité de protection. Poursuivre la promotion et le financement des formations biocontrôle, dans le cadre des formations labellisées Ecophyto.

Acta - les Instituts techniques agricoles : poursuivre le développement de son offre de formation en matière de biocontrôle à destination notamment des conseillers et formations.

IBMA France : poursuivre le partenariat avec l'Académie du biocontrôle en faveur d'un contenu des formations sur le biocontrôle actualisé et adapté aux publics formés.

Chambres d'Agriculture France : poursuivre le développement de son offre de formation auprès des conseillers en matière de biocontrôle.

Chambres d'Agriculture France/La Coopération Agricole/FNA : promouvoir les offres de formation au biocontrôle auprès des conseillers des réseaux (technicité d'utilisation et place dans la stratégie globale de protection des plantes).

FNSEA et JA : communiquer auprès des agriculteurs sur les offres de formation biocontrôle.

• Filières concernées

En premier lieu, arboriculture et maraîchage.

Les autres filières en fonction du développement des solutions de biocontrôle.